

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2018, À  
20H, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, SITUÉE AU 120, RUE  
BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 8 novembre 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2018-11-325**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Développement et mise en valeur du territoire
  - 4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2018
  - 4.2 Demande de dérogation mineure – 756, chemin des Patriotes
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elle a posé une question de 20h01 à 20h02 :

**Monsieur Charles Morissette**

**Telus**

## **DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 30 OCTOBRE 2018**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2018.

#### **Note de la séance :**

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

### **RÉSOLUTION 2018-11-326**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 756, CHEMIN DES PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser la construction d'une cafétéria qui prévoit des murs latéraux qui ne sont pas parallèles aux lignes latérales du lot;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, révisé en date du 22 octobre 2018, sous le numéro 5887-2 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation concernant le même article a été approuvée par la résolution numéro 2018-10-312;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite reculer le bâtiment afin d'implanter l'allée de circulation à l'extérieur du talus en bordure du chemin des Patriotes tout en conservant le même angle d'implantation;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtement ont été modifiés depuis le refus de cet item en dérogation mineure afin d'utiliser du bois prépeint de couleur fusain, le tout en conformité avec le Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 431 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-52-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2018-11-327**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h06.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**